



DÉLIBÉRATION N° 68/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE
Convention d'adhésion 2025-2027 à
l'association départementale des
Francas du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Lucie PINTO par M. Eric DERSIGNY.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.
M. Nicolas BONJEAN par Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient absents : Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – Mme Murielle VILLEDIEU.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Emmanuel DENIS, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Education Jeunesse, informe l'assemblée qu'au titre de sa politique en faveur de l'Education Enfance Jeunesse, la Commune de Volvic souhaite poursuivre les actions mises en œuvre en la matière, en vue de répondre aux besoins des enfants conformément aux axes et ambitions du Projet Educatif de Territoire et de consolider davantage la qualité de service public.

Dans ce cadre, la Commune de Volvic et la Fédération départementale des Francas du Puy-de-Dôme se sont rapprochées en vue d'établir un partenariat.

Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de l'Éducation nationale et par les services de la Jeunesse et des Sports.

L'aspect fédératif des Francas permet une mise en réseau de nombreux partenaires et autres structures affiliées. Ce système d'affiliation encourage une mutualisation des compétences et des ressources et vise aussi à apporter conseil et accompagnement aux structures adhérentes

Ainsi, la Commune, et plus précisément le service Education Enfance Jeunesse, pourra bénéficier :

- de la définition et de l'encadrement d'actions de formation en direction des différents acteurs de la collectivité ;
- de la participation, sur invitation, aux différents réseaux créés et animés par les Francas ;
- d'accompagnements spécifiques en matière de pratiques éducatives élaborées par les Francas ;

- de la création d'Associations Temporaires d'Enfants Citoyens qui permettent aux enfants d'élaborer et de vivre un projet associatif temporaire ;
- de l'accompagnement des Francas s'agissant du dispositif Centre A'ERE, engagement en faveur du développement durable et de l'environnement au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Le projet de convention d'adhésion 2025-2027 précise les modalités d'adhésion et les conditions d'exécution du partenariat et fixe le coût de l'adhésion à **150 € TTC** par an.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Volvic à l'association départementale des Francas du Puy-de-Dôme pour la période 2025-2027 ;
- **APPROUVE** le versement annuel aux Francas de la cotisation d'un montant de **150 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'adhésion 2025-2027, jointe à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'association départementale des Francas du Puy-de-Dôme.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2025 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 02.07.2025
Publié ou notifié
le : 03.07.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

